MAIRIE DE SAINT-MAURICE-COLOMBIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

25260

ARRETE DE CIRCULATION

Coupure temporaire de circulation
Rue de la 9ème DIC

OBJET : « *Moments Gourmands de Noël » du samedi 28/11/2026*

MAIRIE DE St MAURICE -COLOMBIER
LE MAIRE

VU la loi n° 82.212 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – Huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

VU la demande de **Madame Anne ROUBATY – Présidente des « Amis de St-Maurice »,**

Considérant que pour permettre le déroulement en toute sécurité des « Moments Gourmands de Noël » prévu le **samedi 28 novembre 2026**,

ARRETONS

Article 1 : **La circulation sera interdite dans les deux sens, Rue de la 9ème DIC entre les deux ponts devant la place de la Mairie du samedi 28 novembre 2026 à 12 h 00 au dimanche 29 novembre 2026 à 01 h 00.**

Article 2 : A cette date, seule la circulation des riverains de la section concernée et celle des services de livraison et de secours seront autorisées.

Article 3 : Pendant la durée de la manifestation, la circulation sera **déviée par la Rue de la Fraternelle.**

Paraphe :

Article 4 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992.

Elle sera mise en place par la mairie.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la déviation et en mairie.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de l'Isle sur le Doubs
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de St-Maurice-Colombier
- Conseil Général – STA 9 rue du Caporal Peugeot 25200 MONTBELIARD
- Madame Anne ROUBATY – Présidente des « Amis de St-Maurice »

Fait à St-Maurice-Colombier,
le 16 novembre 2026

Le Maire,
Charles HAYECK

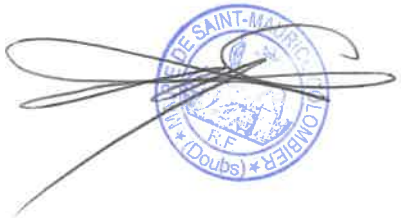

Paraphe :